

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 32 / 2019

Installation d'une nouvelle cabine de distribution « Basse Tension » au chemin des Biolles

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après COFIN) constituée de :

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le 21 mai 2019 en présence de Messieurs Daniel Crot (Syndic) et Luigi Mancini (Municipal en charge du projet) afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La commission s'est encore réunie le 6 juin afin de statuer et rédiger son rapport.

1. Préambule :

Le présent préavis concerne l'installation d'une nouvelle cabine de distribution basse-tension (BT) dans le but d'alimenter les futurs bâtiments situés au nord-est de Romanel, dans le cadre du PPA Le Village. A noter que les cabines de distribution BT à proximité n'ont pas la puissance d'alimentation requise par ces nouvelles constructions, justifiant le présent préavis.

2. Analyse :

2.1. Alimentation de la cabine BT depuis la station « de Cousson »

Malgré la distance conséquente (environ 400m) entre la station « de Cousson » et cette future cabine de distribution BT « des Biolles », c'est cette solution qui est retenue. En effet, un raccordement à la station « route du Village » serait également possible, mais serait tout aussi éloigné et exigerait d'ouvrir des chemins goudronnés. La solution retenue est donc la plus économique, puisque les fouilles se feront en grande partie en bordure des chemins de Cousson et des Biolles, sans revêtement bituminé.

2.2. Appel d'offres

La COFIN s'est étonnée du délai relativement court (11 jours ouvrables) pour soumissionner. Cependant, le soumissionnaire n'avait en fait qu'à remplir un formulaire simple et clair, bien préparé par le Municipal en charge, autorisant ce court délai de réponse.

Les CFC 023 (Armoires BT & Alimentation) et 053 (génie civil) ont fait l'objet d'appel d'offres publique avec comme critère unique le meilleur prix.

Deux entreprises ont offerts le CFC 023, remporté par Romande Energie SA, avec un écart de 13% par rapport à son concurrent.

Trois entreprises ont offerts le CFC 053, remporté par Georges Demierre & Fils SA, avec un écart de respectivement 1.3% (!) et 25% par rapport à ses deux concurrents.

Le CFC 293 (ingénieur projet & réalisation) a été confié au bureau Betelec, conformément au concours « marché public » remporté préalablement par Betelec.

2.3. Autorisation pour pose d'une canalisation souterraine BT

La future canalisation souterraine BT en bordure du chemin de Cousson se trouvant sur la parcelle privée 131, une convention entre son propriétaire et la Commune a été signée. Elle stipule entre autre qu'en cas de changement de d'affectation de la parcelle 131 nécessitant de déplacer la canalisation BT (par exemple en cas de construction), la Commune prendrait ces travaux à sa charge.

2.4. Taxes de raccordement

A court terme, la cabine BT des Biolles alimentera en BT huit bâtiments (ou immeubles) qui vont s'acquitter des taxes suivantes :

Financement d'équipement à 10'912 CHF TTC par immeuble x 8 = 87'296 CHF TTC
Contribution de branchement à 5'630.55 CHF TTC par immeuble x 8 = 45'044 CHF TTC
Total = 143'340 CHF TTC

A moyen terme, d'autres bâtiments du PPA Village viendront se raccorder à cette station BT, contribuant largement à l'auto-financement de ce projet.

3. Position de la COFIN :

La COFIN soutient ce projet de nouvelle cabine de distribution BT au chemin des Biolles, car cette nouvelle station est justifiée par les besoins d'alimentation électrique des futures constructions du PPA Village. De surcroît, ce projet est entièrement auto-financé.

4. Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 32/2019 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

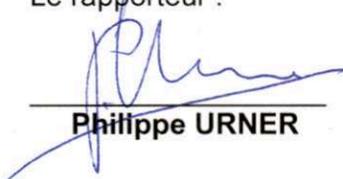
- vu le Préavis municipal N° 32/2019, adopté en séance de Municipalité du 14 mai 2019
- ouï le rapport de la commission technique
- ouï le rapport de la commission des finances

d é c i d e

- d'accepter le préavis municipal No 32/2019 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de 73'000 CHF TTC pour l'installation d'une nouvelle cabine de distribution « Basse Tension » au chemin des Biolles ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles dans les limites du plafond d'endettement ;

Romanel-sur-Lausanne, le 7 juin 2019

Le rapporteur :


Philippe URNER

Les autres membres :


Philippe MUGGLI
Président


Ornella MORIER


Philippe NOËL


Simon Lob